

Compte-rendu du Conseil Municipal du 2 Juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 2 juin, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mesmin, dûment convoqué le 25 Mai 2021, s'est réuni à 18h15, en session ordinaire, à la salle d'accueil de la mairie, sous la présidence de M. Guy BOUCHAUD, Maire.

Présents : BOUCHAUD Guy, DURAND Jean-Pierre, JACQUET Annick, LABORIE Bernard, LEYMARIE Frédéric, MOHTASHAM ANSARY Damien, NOUHAUD Michel, NYS Audrey, QUEMENEUR Erika, VAN DER GIJF Magdalena, VOGEL Jean-Pierre

Secrétaire : Audrey NYS

Ordre du Jour : 1. Adressage : validation du nom des voies 2. Organisation des élections des 20 et 27 juin 2021 3. Affectation au domaine public communal d'une parcelle appartenant au domaine privé de la commune 4. Demande de subventions départementales : « création d'un parking » et « achat mobilier du meublé de tourisme et des extérieurs » 5. Questions diverses

La séance commence à 18h15

1. Adressage : validation du nom des voies

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. Le conseil municipal, a préparé, selon les préconisations de l'Agence Technique Départementale, la dénomination des voies en essayant de préserver au maximum les noms des lieux-dits. La numérotation sera faite en numérotation de 2 en 2 et non au système métrique, hormis pour la route de Fargeas, qui pour conserver sa dénomination identique à celle de Saint-Cyr, doit être faite dans la continuité de celle-ci. À l'unanimité le conseil municipal approuve le nom des voies. Une proposition graphique est proposée et validée à la majorité. Les panneaux seront réalisés sur plaques émaillées, écriture verte sur fond beige, avec logo, posées sur poteaux. Trois devis de prestataires sont proposés. Le choix se porte sur Signaux-Girod, le moins cher. L'installation devrait pouvoir être faite en septembre.

2. Organisation des élections des 20 et 27 juin 2021

Les élections concernent 2 scrutins : élections régionales et départementales. Le bureau de vote sera établi en fonction de la réglementation sanitaire imposée : gel, masques, sens de circulation. Le tableau de présence des bureaux de vote est établi.

3. Affectation au domaine public communal d'une parcelle appartenant au domaine privé de la commune

La commune a décidé de créer un parking sur la parcelle de terrain situé au Bourg et cadastrée section B numéro 169 appartenant à la commune pour desservir le village et ses sentiers de randonnées. Ce parking n'est pas à ce jour classé dans le domaine public communal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de classer la parcelle de terrain dans le domaine public routier communal

4. Demande de subventions départementales : « création d'un parking » et « achat mobilier du meublé de tourisme et des extérieurs »

Des subventions peuvent être demandées au Conseil Départemental pour le financement de ces deux projets. Dans le cadre de l'ameublement du meublé de tourisme et de ses extérieurs, le conseil municipal décide de faire travailler artistes et artisans locaux sur des éléments de décoration et d'ameublement : Hobber, Madame Tourenne et NysDesign Création. Des devis seront établis auprès d'eux. Le conseil municipal autorise le maire à effectuer les demandes de subventions.

5. Questions diverses

- Organisation des manifestations estivales : Au vu des conditions sanitaires très strictes quant à l'organisation de manifestations (présentation du pass sanitaire, contrôle de test anti-covid, interdiction de buvette, de danse, etc.), notre projet de soirée communale conviviale invitant tous les saint-mesminoises autour de Miss Aquitaine ainsi que les marchés de nuit sont de nouveau compromis.

- Ouverture du meublé de tourisme : Ouverture officielle début juillet

- Balisage et aménagement du parking : Les panneaux des parkings sont commandés. Un balisage plus abouti doit être élaboré pour la circulation des touristes.

- Point sur l'enquête publique : Plusieurs chemins ont été soumis à l'aliénation en faveur de riverains, faute d'usage commun et afin de limiter leur entretien à la charge de la commune. Le commissaire-enquêteur a étudié les situations sur place et doit remettre son rapport d'ici 15 jours. Nous délibérerons au prochain conseil pour la suite de ce dossier.

- Licence IV : Une licence peut être obtenue gratuitement par les communes de moins de 350 habitants. L'obtention de cette licence serait un atout pour le développement touristique de la commune. Il n'y a aucune licence IV en cours de validité sur la commune selon la préfecture. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à effectuer la demande.

- Afin de limiter la vitesse dans le hameau des Monts, un panneau de « vigilance pour nos enfants » va être installé.

- L'appel d'offres de la Communauté de communes pour l'observatoire au verger de l'avenir n'ayant pas pu aboutir, celui-ci ne sera pas mis en place pour cette saison. Les aménagements autour des chemins seront quant à eux réalisés.

NB : l'entretien des rives de l'Auvézère revient normalement au SMBI. La mairie assure en général l'entretien elle-même par souci de rapidité d'intervention. Pour des interventions plus complexes, elle sollicite le SMBI, afin d'éviter de faire prendre des risques à l'employé communal. L'entretien des chemins est unanimement salué par les touristes et randonneurs.

- Prochaines tâches du CM : réfection du puits de Lavaurie, conception d'un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants

La séance se termine à 21h.